

## Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité



Calvinet

Mourjou

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## Glissement de terrain – circulation interdite sur un tronçon de la voie communale n°8 à L'Estanquiol

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ; Vu le Code de la route :

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le glissement de terrain survenu à l'Estanquiol, sur la voie communale reliant la place du cimetière à l'étang de l'Estanquiol

Considérant que des risques ou accidents pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée,

## ARRETE:

<u>Article 1 :</u> En raison du glissement de terrain survenu sur la voie communale reliant la place du cimetière à l'étang de l'Estanquiol, la circulation est interdite de la Place du cimetière à l'entrée de la piscine municipale, jusqu'au rétablissement de la chaussée.

Article 2: La signalisation correspondante est mise en place par la commune.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et les services techniques de la mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Puycapel, le 21 décembre 2019

François DANEMANS, Maire de PUYCAPEL